

Règlement du Run & Bike véloroute

Article 1 – Organisation

L'association Trail & ride endurance team en partenariat avec la commune de Mornas organise un Run & Bike festif à l'occasion de la mise en valeur de la ViaRhôna et des bords du Rhône.

Cette manifestation a pour objectif de proposer une animation sportive, familiale et conviviale accessible au plus grand nombre.

Article 2 – Esprit de la manifestation

Le Run & Bike de Mornas est une animation non compétitive.

Il n'y aura :

- aucun chronométrage ;
- aucun classement ;
- aucun temps officiel ;
- aucune récompense liée à la performance ou au temps réalisé.

Chaque participant est invité à évoluer à son propre rythme et à respecter les autres participants.

Article 3 – Parcours

Le parcours consiste en une boucle d'environ 7 kilomètres, située sur les secteurs des bords du Rhône et de la ViaRhôna.

Le parcours est sans difficulté particulière.

Toutefois, les participants doivent être équipés d'un vélo adapté à la nature du parcours. Les VTT, VTC et gravel sont recommandés.

Chaque participant doit rester vigilant et adapter sa vitesse aux conditions de circulation, à la fréquentation du parcours et aux autres usagers.

La ViaRhôna restant un espace partagé, les participants doivent respecter les autres usagers et les règles de circulation applicables.

Article 4 – Principe du Run & Bike

La participation se fait en binôme.

Un membre du binôme court pendant que l'autre se déplace à vélo.

Les équipiers peuvent effectuer des relais libres, autant de fois qu'ils le souhaitent et selon leur convenance.

Aucune distance minimale ou maximale n'est imposée pour chaque relais.

Le vélo doit rester sous le contrôle du binôme et ne doit pas être abandonné sur le parcours.

Article 5 – Participants

L'événement est ouvert aux adultes et aux mineurs.

Les participants mineurs doivent être placés sous la responsabilité de leur représentant légal.

Le représentant légal est responsable de l'inscription du mineur et s'assure que celui-ci dispose des capacités physiques et du matériel nécessaires à sa participation.

L'organisation se réserve la possibilité de refuser la participation d'une personne dont l'équipement ou le comportement présenterait un risque pour elle-même ou pour les autres participants.

Article 6 – Inscriptions

La participation est gratuite.

Les inscriptions se déroulent directement sur le site du terrain de tennis de Mornas.

Session du matin

- Ouverture des inscriptions : **9h30**
- Clôture des inscriptions : **10h45**
- Départ : **11h00**

Session de l'après-midi

- Ouverture des inscriptions : **13h30**
- Clôture des inscriptions : **14h45**
- Départ : **15h00**

L'organisation peut limiter le nombre de participants si les conditions de sécurité l'exigent.

Article 7 – Ravitaillements

Un ravitaillement sera proposé à mi-parcours.

Un second ravitaillement sera disponible à l'arrivée.

Les participants sont néanmoins invités à prévoir leur propre gourde ou réserve d'eau, notamment en cas de conditions météorologiques chaudes.

Article 8 – Matériel et sécurité

Le port d'un casque à vélo est obligatoire pour toute personne utilisant un vélo.

Chaque participant doit utiliser un matériel en bon état et adapté à sa pratique.

Les participants doivent respecter :

- les autres participants ;
- les piétons et autres usagers de la ViaRhôna ;
- la signalisation ;
- les consignes données par l'organisation ;
- les règles élémentaires de sécurité.

Il est interdit de gêner volontairement les autres participants ou de mettre en danger les autres usagers.

Article 9 – Conditions météorologiques

L'organisation se réserve le droit de modifier, interrompre ou annuler la manifestation si les conditions météorologiques, de circulation ou de sécurité ne permettent pas son déroulement dans de bonnes conditions.

Dans ce cas, la décision sera prise par l'organisation en fonction des informations disponibles et des recommandations des autorités compétentes.

Article 10 – Responsabilité

Chaque participant reconnaît participer à l'événement sous sa propre responsabilité.

Il appartient à chacun de s'assurer de disposer d'une condition physique compatible avec l'activité proposée et d'un équipement adapté.

Les parents ou représentants légaux restent responsables des participants mineurs qu'ils inscrivent à la manifestation.

Article 11 – Respect de l'environnement

Le parcours se déroulant dans un environnement naturel et partagé, chaque participant s'engage à respecter les lieux.

Il est notamment interdit de jeter des déchets sur le parcours.

Les déchets doivent être déposés dans les espaces prévus à cet effet ou conservés jusqu'à l'arrivée.

Article 12 – Droit à l'image

Dans le cadre de l'événement, des photographies et vidéos pourront être réalisées par l'organisation ou ses représentants.

Ces images pourront être utilisées à des fins de communication et de promotion de l'événement, de la commune de Mornas, de la ViaRhôna et des actions sportives ou associatives locales.

Elles pourront notamment être diffusées sur les sites internet, réseaux sociaux et supports de communication de la commune et des organisateurs.

En s'inscrivant et en participant à l'événement, chaque participant majeur autorise l'utilisation de son image dans ce cadre, sans contrepartie financière.

Pour les participants mineurs, cette autorisation est donnée par leur représentant légal lors de l'inscription.

Toute personne ne souhaitant pas être photographiée ou filmée devra le signaler à l'organisation lors de son inscription.

Article 13 – Acceptation du règlement

L'inscription et la participation au Run & Bike impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de l'organisation et à adopter un comportement respectueux et responsable pendant toute la durée de la manifestation.

[Autorisation parentale & participation d'un mineur](#)

AUTORISATION & ENGAGEMENT DU PARTICIPANT RUN & BIKE 7 KM – MORNAS

Dimanche 4 octobre 2026

Départ 11h00 ou 15h00 – Animation gratuite, familiale et non chronométrée

1. PARTICIPANT

Nom & prénom:

Date de naissance :

Téléphone :

E-mail :

PARTICIPATION

☐ PARTICIPANT MAJEUR

☐ PARTICIPANT MINEUR

2. PARTICIPANT MAJEUR

Je soussigné(e), participant majeur, certifie être apte à participer au Run & Bike 7 km de Mornas.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et notamment de son caractère festif, familial et non compétitif.

Je certifie être apte à participer à la manifestation et m'engage à respecter le règlement, les consignes de sécurité de l'organisation ainsi que les autres participants et usagers du parcours. Je reconnais être informé(e) des risques inhérents à la pratique sportive.

3. PARTICIPANT MINEUR – AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

À compléter uniquement pour un participant mineur.

Nom et prénom du parent / représentant légal :

Téléphone :

Adresse :

.....

Je certifie que mon enfant est apte à participer à la manifestation et m'engage à lui faire respecter le règlement et les consignes de sécurité de l'organisation. Je reconnais être informé(e) des risques inhérents à la pratique sportive

5. ACCEPTATION

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et déclare avoir pris connaissance du règlement du Run & Bike 7 km de Mornas.

J'accepte de respecter les consignes de l'organisation ainsi que les règles de sécurité applicables pendant toute la durée de la manifestation.

☐ J'accepte le règlement de la manifestation, notamment les dispositions relatives au droit à l'image.

Fait à :

Le :

Signature du participant majeur ou représentant légal du mineur

Mention « Lu et approuvé »

Signature :

